

## Augmentation des quotas de thons pour les pêcheurs français

Comme convenu fin 2014, les quotas de pêche de thon rouge, en Méditerranée et dans l'Atlantique Est, ont été relevés de 20% pour 2016, selon un [arrêté](#) publié samedi 6 février au *Journal officiel*. Comme ils l'avaient été en 2015 et comme ils le seront en 2017, au regret des associations, qui estiment que les stocks ne sont pas assez consolidés.

Longtemps victime de la surpêche, le thon rouge du Nord (*Thunnus thynnus*) reconstruit à peine ses stocks depuis 2008, passés de 150.000 tonnes cette année-là à 585.000 t en 2013. Si les scientifiques avaient préconisé de relever progressivement les quotas, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta), pressée par les pêcheurs, n'y est pas allée de main morte.

En novembre 2014, ses membres se sont en effet entendus pour relever les quotas de 20% par an entre 2015 et 2017 : fixé à 13.500 t en 2014, il passerait à 16.142 t en 2015, puis à 19.296 t en 2016. Quant au quota 2017, prévu à 23.155 t, il pourra être revu en fonction de l'évaluation des stocks prévue en 2016.

### 3.487 TONNES EN FRANCE EN 2016

Publié samedi au JO, un [arrêté](#) vient marquer la deuxième augmentation de 20% des quotas pour les pêcheurs français: en 2016, ils auront droit de pêcher 3.487 t de thon, dont 3.104 t en Méditerranée, 348 t dans l'Atlantique et 35 t réparties entre les deux zones pour la pêche de loisir.

Certes, *«les stocks de redressent, mais il aurait été plus prudent de jouer sur la durée»*, regrette Stéphan Beaucher, de la coalition MedReAct. *«En 2014, la Cicta n'a pas résisté alors qu'il aurait été préférable d'être raisonnable plus longtemps : au final, il va y avoir une augmentation d'environ 70% sur trois ans [trois fois 20%, ndlr], c'est beaucoup trop tôt pour repartir comme en 40»*, juge-t-il.

Même écho chez WWF, dont la chargée de la pêche durable, Joséphine Labat, estime que *«la filière n'est pas encore assez forte»*. L'association attend avec impatience de nouvelles évaluations de stocks livrées cette année, sur lesquelles la Cicta fixera ses quotas pour l'avenir.

### FAIBLE TRAÇABILITÉ DANS LES FERMES D'ENGRASSEMENT

*Quid* de la pêche illégale ? Pour Stéphan Beaucher, il est désormais très difficile de frauder sur les captures, extrêmement surveillées. La situation est en revanche moins claire au niveau des fermes d'engraissement, où *«la traçabilité est encore très faible»*, juge Joséphine Labat : *«Il n'y a pas d'uniformisation du suivi [des thons capturés], et il y existe encore des possibilités de fraude à l'entrée dans ces fermes»*.

Autre grief adressé aux quotas, le fait qu'ils privilégient avant tout la pêche industrielle, destinée au marché japonais, au détriment de la petite pêche pour les marchés locaux. *«Ce sont deux conceptions totalement différentes de la pêche»*, juge Stéphan Beaucher.